

ONBOARDING PASS

Mettre en scènes la réalité virtuelle

Dispositif d'accompagnement pour le spectacle vivant de création contemporaine incluant les technologies de Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée

Date d'ouverture de l'appel à projet : 2 février 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 3 mars 2024

Résidence Collective d'accompagnement : 14 au 16 mai 2024

PRÉSENTATION

ONBOARDING PASS est un dispositif d'accompagnement à la conception et à la réalisation de projets de spectacles incluant les technologies de Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée pour la scène.

ONBOARDING PASS propose d'accompagner des artistes provenant de tous les champs de la création contemporaine et des industries culturelles et créatives autour d'un de leurs projets en cours de conception et en vue d'une réalisation effective. Les projets doivent relever du spectacle vivant, dans des approches de la scène dites hybrides, au sens où elles relient les mondes « physique » et « numérique », en utilisant des technologies de Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée.

ONBOARDING PASS est organisé par le consortium *Scènes Augmentées*, regroupant le Lieu Unique - Scène nationale de Nantes, le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, Dark Euphoria, agence de production d'expériences XR, et J'y Pense Souvent (Vincent Dupont), compagnie chorégraphique. Le dispositif s'appuie sur l'expertise de ses membres et sur les solutions technologiques et dramaturgiques de Réalité Virtuelle pour la scène, développées en son sein.

Ce dispositif d'accompagnement s'inscrit dans un enjeu de partage de compétences pour l'ensemble du secteur de la création, dans le cadre du programme « Expériences Augmentées du Spectacle Vivant » de France 2030*.

ONBOARDING PASS propose à des artistes porteur-ses d'un projet de spectacle vivant en cours de conception d'explorer des méthodes et des options technologiques pour préparer au mieux la réalisation de leur projet.

Réunis en binôme avec leur producteur lors d'une Résidence Collective d'accompagnement de trois journées, les artistes participant·es de ONBOARDING PASS sont accompagné·es tout au long du dispositif par des professionnel·les des arts de la scène et de la Réalité Virtuelle, sur les volets de conception, de dramaturgie, de technologies et de production. La Résidence Collective est obligatoire pour les participant·es et implique en sus une dimension de partage pair-à-pair entre les artistes, dans un esprit d'émulation et de coopération.

Les artistes et leurs producteurs participant à la Résidence Collective pourront, selon le développement et la pertinence des projets, bénéficier d'un suivi personnalisé afin d'assurer le meilleur accompagnement possible des projets vers leur réalisation effective.

Le dispositif ONBOARDING PASS prend en charge les rémunérations des artistes et de leur producteur durant la Résidence Collective, ainsi que tous les frais de transports, restauration et hébergement, selon les barèmes propres au dispositif.

*

Un soutien aux formes artistiques incluant la Réalité Virtuelle pour la scène

ONBOARDING PASS s'adresse à des artistes de tous horizons porteurs d'un projet de spectacle vivant qui n'est pas encore en phase de production effective, dont la forme implique à la fois de la Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée (VR/XR/AR) et des publics in situ.

Les projets éligibles doivent explorer des formes artistiques qui relient de manière originale les mondes « physique » et « virtuel », pouvant être diffusées dans des salles de spectacle ou des lieux d'exposition, et dans les établissements culturels en général.

Et notamment des formes :

- qui utilisent la capture de mouvement (*mocap*) d'interprètes, possiblement sur toute la durée d'un spectacle ;
- qui utilisent un « double virtuel » de la scène et des gradins pour les interprètes et les spectateur·ices dans les contenus VR/XR/AR durant le spectacle ;
- qui permettent l'accès à l'ensemble des spectateur·ices, en simultané, à la scène virtuelle grâce à un dispositif léger et/ou pertinent en terme dramaturgique – tel le dispositif de *Scènes Augmentées* inspiré des jumelles de théâtre traditionnelles utilisée pour le spectacle *No Reality Now* (<https://vincentdupont.org/portfolios/no-reality-now/>),
- qui s'adressent à une grande jauge de public (100+ spectateurs / représentation).

Un dispositif d'accompagnement, ouvert à toutes les formes du spectacle vivant

ONBOARDING PASS est ouvert à des projets relevant de toutes les pratiques artistiques et créatives, incluant de la Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée et relevant du spectacle vivant, dans le sens le plus étendu du terme – en incluant donc des formes innovantes ou inédites.

C'est pourquoi ONBOARDING PASS est accessible à des artistes porteur·ses de projets n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable de la Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée dans le cadre de leurs créations, mais souhaitant s'ouvrir à ces méthodes de travail pour explorer de nouvelles formes artistiques.

De même, ONBOARDING PASS est accessible à des professionnel·les des industries créatives n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable du spectacle vivant, mais souhaitant s'ouvrir à cette discipline pour expérimenter de nouvelles formes artistiques.

*

Un dispositif organisé en deux phases

Le dispositif ONBOARDING PASS s'organise en **deux phases successives et sélectives** suivies et accompagnées par les membres de *Scènes Augmentées* (le Lieu Unique – Scène nationale de Nantes, le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, Dark Euphoria et J'y Pense Souvent), en coopération avec leurs partenaires, ci-nommé le « Comité ONBOARDING PASS ».

Phase 1 – Résidence Collective – une résidence de recherche accompagnée vers la création

Suite à la sélection des candidat·es sur dossier, 8 (huit) artistes sont tenu·es de participer à une **Résidence Collective**, lors de laquelle il·elles travaillent au développement de leurs projets, dans une démarche de partage des idées et d'émulation collective. Le travail, inspiré des méthodes d'accompagnement artistique et d'innovation technologique, s'opère en dialogue constant avec différents animateur·ices et facilitateur·ices, constitués des membres de *Scènes Augmentées* et d'expert·es invité·es.

Les candidat·es s'engagent à être disponibles en présentiel sur l'ensemble de la durée de la résidence, qui se déroulera du 14 au 16 mai 2024 au Lieu Unique à Nantes

À l'issue de cette résidence, les projets approfondis et mis à jour durant ces journées de travail sont présentés 15 jours plus tard, au Comité ONBOARDING PASS, pour déterminer un·e « référent·e » au sein du Comité pour la suite de l'accompagnement.

Selon le développement et la pertinence des projets à ce stade, certains peuvent ne pas être retenus pour la suite de l'accompagnement.

Phase 2 – Accompagnement personnalisé – Conseil et accompagnement vers la création

Les projets sélectionnés pour la deuxième phase du dispositif sont ensuite suivis en accompagnement par un·e « référent·e » (membre de *Scènes Augmentées*) en binôme avec un partenaire (lieu ou structure de production et diffusion du secteur du spectacle vivant, membre du Comité ONBOARDING PASS).

Ce suivi d'accompagnement consiste en des séances de conseils et d'orientations personnalisés et adaptés à l'étape de développement du projet et à ses spécificités, tel que :

- Conseil pour des étapes complémentaires de recherche et d'écriture pour formaliser le projet (enjeux artistiques, dramaturgie, ressources technologiques, etc.)
- Conseil et orientations sur les étapes de R&D et d'expérimentation
- Conseil et orientations sur l'étape de préproduction et/ou d'entrée en production

Ces temps de conseil sont dispensés gracieusement par le dispositif aux artistes porteur·ses de projets. Ils peuvent inclure l'intervention d'autres membres du Comité ONBOARDING PASS, ainsi que des mises en relation ou des conseils sur la recherche de partenaires et de financement. Ils n'incluent pas de mises à disposition de ressources (lieux de travail, résidences, matériel, etc.) mais peuvent impliquer des facilitations en ce sens (notamment autour des solutions technologiques de *Scènes Augmentées*), selon les spécificités propres à chaque projet.

Ces accompagnements personnalisés sont ainsi constitués de **trois temps de conseil** formels sur une période de quatre mois après la validation du suivi de projet au sein du Comité ONBOARDING PASS.

En fonction des spécificités du projet et de ses évolutions, le Comité ONBOARDING PASS peut, à discrétion, décider d'étendre, réduire ou clôturer l'accompagnement. Dans tous les cas de figure, l'accompagnement se terminera au plus tard le 31/12/2024.

L'accompagnement dans le cadre de ONBOARDING PASS n'engage en rien *Scènes Augmentées* et ses partenaires sur un éventuel soutien en production ou diffusion.

A l'issue de l'accompagnement, les bénéficiaires du dispositif s'engagent à fournir, dans un délai d'un mois, un bilan de leur expérience du dispositif aux organisateurs, sous la forme d'un dossier artistique et technique actualisé et d'un texte en annexe, restituant leur l'expérience d'accompagnement ONBOARDING PASS (sur un modèle fourni par le « référent »).

*

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel est ouvert à des artistes et créateur·ices relevant de tous les champs de la création contemporaine, de nationalité française, ou ayant le statut de résident·es en France (hexagone et territoires ultramarins).

Les personnes inscrites dans un cursus d'études artistiques supérieures ne sont pas éligibles.

Les candidatures sont déposées à titre individuel par des personnes porteuses d'un projet artistique de création scénique dans le champ de la Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée, en présence de public dans un lieu d'accueil physique.

La candidature ne peut pas concerner l'accompagnement d'un projet déjà en production, ou dont l'équipe finale serait déjà arrêtée et les solutions technologiques déjà déterminées. Certains projets en phase de préproduction peuvent cependant être éligibles, s'il répondent aux critères sus-cités.

Les candidats s'engagent à être disponibles en présentiel sur l'ensemble de la durée de la Résidence Collective, du 14 au 16 mai 2024 au Lieu Unique à Nantes.

Les candidats s'engagent à contribuer de bon gré à tout dispositif d'étude et d'évaluation du dispositif et à se rendre autant que possible disponibles pour des temps de présentations publiques à des fins de restitution ou de promotion du dispositif ONBOARDING PASS et de leur projet personnel.

*

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater au dispositif ONBOARDING PASS, un dossier devra être envoyé – uniquement par courriel – avant la date limite l'adresse suivante : nicolas.rosette@lelieuunique.com

Avec l'intitulé de courriel suivant : « Onboarding Pass – candidature » - Prénom – Nom de l'artiste

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Un CV du parcours artistique ou de créateur·ice du/ de la candidat·e
- Un dossier de présentation du projet en cours de conception [de 10 pages maximum] présentant l'intention du spectacle et l'intérêt de l'apport des technologies de Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée dans la démarche artistique, ainsi que les pistes d'approfondissement artistique et les problématiques que l'artiste souhaite explorer durant la Résidence Collective.
- Ce dossier de présentation du projet peut inclure des liens internet (URL) vers un site ou des documents (texte, image, audio, vidéo, application, etc.). Ces références en ligne pour expliciter la démarche du projet présenté sont optionnelles et doivent être en quantité mesurée et raisonnable.

Le dossier et le CV devront être au format PDF et l'ensemble des pièces ne dépassera pas 10 MB. Tout projet reçu incomplet, hors critères ou hors délais ne sera pas présenté au jury.

Données personnelles : La participation au présent Appel à Projets implique l'acceptation sans réserve de ses dispositions**.

*

SÉLECTION

Un jury composé de représentant·es de *Scènes Augmentées* et de leurs partenaires pour le dispositif ONBOARDING PASS, ci-nommé le Comité ONBOARDING PASS, effectue les sélections suivantes :

1 - A l'appui des dossiers de candidature, la sélection d'un groupe de 8 (huit) artistes et leurs producteurs pour la Résidence Collective qui se déroulera du 14 au 16 mai 2024 au Lieu Unique à Nantes.

Pour cette sélection, le jury portera une attention particulière :

- À l'adéquation des projets avec les enjeux d'exploration de formes hybrides de spectacle vivant incluant la Réalité Virtuelle, Mixte ou Augmentée dans sa dramaturgie
- À la volonté d'exploration artistique, d'invention, de partage, et l'état d'esprit de coopération des porteurs de projet
- À la diversité des projets artistiques et des artistes constituant le groupe de participants
- Au respect de la parité
- Aux intentions de projets portant notamment une adresse particulière à la jeunesse.

2 – A l'issue de la Résidence Collective, les projets mis à jour sont présentés au Comité ONBOARDING PASS réuni en jury, sous la forme d'un dossier actualisé.

Cette nouvelle étape de sélection aura pour objectif de :

- Sélectionner les projets retenus pour la phase 2 de l'accompagnement
- Déterminer le partenaire qui sera en binôme avec le « référent » au sein de ce Comité pour chaque projet retenu pour la suite de l'accompagnement.

Pour cette sélection, le jury portera une attention particulière :

- A la cohérence artistique et dramaturgique du projet en lien avec les technologies potentiellement mobilisées pour sa réalisation
- A la pertinence du développement des projets suite aux travaux de la Résidence Collective
- A la maturité professionnelle des porteurs de projets pour les mener potentiellement jusqu'à leur terme.

*

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Nicolas ROSETTE, coordinateur de Scènes Augmentées

nicolas.rosette@lelieuunique.com

RAPPEL CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à projet : 2 février 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 3 mars 2024

Résidence Collective d'accompagnement : 14 au 16 mai 2024

*ONBOARDING PASS est une action du projet *Scènes Augmentées*, soutenu par l'État dans le cadre du dispositif « Expérience augmentée du spectacle vivant » de la filière des industries culturelles et créatives (ICC) de France 2030, opérée par la Banque des Territoires.

**Données personnelles

Le consortium Scènes Augmentées ainsi que ses partenaires pour ONBOARDING PASS mettent en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel pour les finalités suivantes : gestion, administration et règlement du présent Appel à Candidatures, gestion des éventuels services et prestations dont les candidats pourraient bénéficier en participant au dispositif ONBOARDING PASS, communication relative aux projets accompagnés dans le cadre du dispositif ONBOARDING PASDD, gestion des réclamations et contentieux éventuels. L'accès aux données est strictement limité aux employés et préposés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et soumis à une obligation de confidentialité. Les données personnelles collectées sont celles renseignées dans le dossier de candidature (Nom, Prénom, Adresse (rue, code postal, ville, pays, email), Téléphone, Date de naissance, Numéro de sécurité sociale et le cas échéant URL du Site Internet). Le renseignement de ces données est indispensable pour participer au présent Appel à Projets. Les données sont conservées 1 (un) an à compter de la date de clôture de l'Appel à Projets, à moins que le Candidat n'ait exercé son droit de suppression ou qu'une durée de conservation plus longue soit imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, toutes les précautions utiles sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient effacées, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à « la loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement relativement aux données personnelles le concernant ou encore de limitation du traitement. Le Candidat peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ce droit s'exerce à tout moment, sous réserve d'identification, par courriel à : nicolas.rosette@lelieuunique.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Le lieu unique - BP 21304 – 44013 Nantes cedex 1

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Candidat peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).



À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

Plus d'informations sur : www.banquedesterritoires.fr